

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET Pôle de la communication interministérielle

Strasbourg, le 8 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultat des élections à la Chambre départementale d'Agriculture du Bas-Rhin et à la Chambre régionale d'Agriculture.

Le monde agricole était appelé à désigner, par collège, ses représentants au sein des Chambres départementales d'agriculture et à pourvoir directement un certain nombre de postes au sein des Chambres régionales. Le scrutin s'étant déroulé par correspondance entre le 22 et le 31 janvier, le dépouillement des votes a eu lieu le 6 février 2013, sous la responsabilité de la commission d'organisation des opérations électorales ad hoc.

Le taux de participation global est de 44,39%, les chefs d'exploitation et assimilés s'étant particulièrement mobilisés avec 65,62 %. Les résultats par collège :

- 1) **Collège 1** chefs d'exploitation et assimilés (3 listes en présence, 21 sièges à pourvoir))
- la liste FDSEA/AVA/JA obtient 18 sièges
- la liste Coordination rurale du Bas-Rhin, 2 sièges
- la liste Confédération Paysanne 67, 1 siège
- 2) Collège 2 propriétaires et usufruitiers (2 listes en présence)
- la liste FDSEA/AVA/JA remporte les 2 sièges à pourvoir
- 3) **Collège 3a** salariés de la production agricole (5 listes en présence, 4 sièges à pourvoir)
- la liste CFTC obtient 3 sièges
- la liste CGT, 1 siège
- 4) **Collège 3b** salariés des groupements professionnels agricoles (4 listes en présence, 4 sièges à pourvoir)
- la liste FGA CFDT obtient 3 sièges
- la liste UNSA, 1 siège
- 5) **Collège 4** anciens exploitants et assimilés (3 listes en présence, 2 sièges à pourvoir)
- la liste FDSEA/AVA/JA obtient les 2 sièges à pourvoir

- 6) **Collèges 5a, b, c, d et e** groupements professionnels agricoles La liste unique FDSEA/AVA/JA remporte
- le siège à pourvoir dans le collège 5a (sociétés coopératives agricoles de production)
- les 4 sièges à pourvoir dans le collège 5b (autres sociétés coopératives agricoles et SICA)
- les 2 sièges à pourvoir dans le collège 5c (caisses de crédit agricole)
- les 2 sièges à pourvoir dans le collège 5d (caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA)
- et les 2 sièges à pourvoir dans le collège 5 e (organisations syndicales d'exploitants agricoles)

Ce même scrutin a par ailleurs attribué directement 9 sièges au titre du collège 1 (chefs d'exploitation et assimilés) de la Chambre régionale d'agriculture :

- la liste FDSEA/AVA/JA obtient 7 sièges
- la liste Coordination Rurale, 1 siège
- la liste Confédération Paysanne, 1 siège.

Les membres de Chambre régionale pour les 4 autres collèges seront élus, lors d'un scrutin spécifique, par les membres élus de la Chambre départementale.